



Paris, le 12 mars 2018

Monsieur Philippe Wahl
PDG du groupe La Poste
9 rue du colonel Pierre AVIA
75015 PARIS

Objet : dépôt de préavis pour la journée de grève du 22 MARS 2018

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous vous informons que nous mettons à disposition un préavis de grève régional de 24h le **JEUDI 22 MARS 2018**, couvrant l'ensemble du personnel contractuel et fonctionnaire des services de La Poste **d'Ile de France** incluant les services cycliques. Il débutera le MERCREDI 21 MARS 2018, prise de service de la nuit et se terminera le VENDREDI 23 MARS fin de services de nuit.

Ce préavis s'inscrit dans la journée nationale de mobilisation et de grève du 22 MARS, à l'appel de La CGT.

- La remise à plat du plan stratégique 2020 et la création d'un nouveau plan stratégique élaboré démocratiquement et basé sur le renforcement du service public postal redonnant du sens à nos métiers et respectant l'humain
- Présence postale
 - Arrêt des suppressions et de la transformation des bureaux de Poste (MSAP, annexes, relais...)
 - Création de bureaux de plein exercice dans l'ensemble des communes de plus 1500 habitants
- Les conditions de travail
 - Arrêt de l'ensemble des restructurations et des regroupements de DR et DSCC
 - Respect des agents, de leurs droits et de leurs fonctions
 - Des négociations sur les normes et cadences
 - le respect des temps de pause et horaires des agents
 - La diminution des objectifs respectant l'humain et la mission de service public de tous les personnels notamment des COBA, commerciaux et encadrants.
- L'emploi :
 - Arrêt des suppressions d'emplois
 - Embauche des apprentis, des salariés précaires et alternants en CDI
 - Comblement de toutes les positions de travail vacantes et création de nouvelles
- Le pouvoir d'achat :
 - Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et des salaires (annexé sur la base d'un SMIC à 1800 euros)
 - 13eme mois pour tous
 - Prise en charge à 100% de la carte Navigo et des frais de transport domicile travail des agents

- Le statut de fonctionnaire à La Poste :
 - possibilité à tous les agents contractuels d'accéder au statut de fonctionnaire
 - La suppression des jours de carence pour tous les agents
 - Le retour à une véritable politique de mutation avec des délais raisonnables

- Le droit syndical :
 - Arrêt de la criminalisation de l'action syndicale,
 - Le respect du droit syndical et de la liberté d'expression dans l'entreprise.

Veillez agréer, monsieur le PDG, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bureau régional
Nancie Balduena,
Secrétaire Régionale IDF

